



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-124

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2024

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé / Secrétariat de Direction

75-2024-02-28-00002 - Arrêté portant délégation de signature M. ANTOINE (1 page)	Page 3
75-2024-02-28-00003 - Arrêté portant délégation de signature M. BELAIR (1 page)	Page 5
75-2024-02-28-00005 - Arrêté portant délégation de signature M. COMTAT (1 page)	Page 7
75-2024-02-28-00001 - Arrêté portant délégation de signature M. JUCHNIEWICZ (1 page)	Page 9
75-2024-02-28-00004 - Arrêté portant délégation de signature Mme BESSEGE (1 page)	Page 11
75-2024-02-28-00012 - Arrêté portant délégation de signature Mme DAVILLE (1 page)	Page 13
75-2024-02-28-00013 - Arrêté portant délégation de signature Mme GOMEZ.docx (1 page)	Page 15
75-2024-02-28-00006 - Arrêté portant délégation de signature Mme LEIBNITZ. (1 page)	Page 17

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00002

Arrêté portant délégation de signature M.
ANTOINE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ANTOINE, chef de service pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Laurent ANTOINE, chef de service pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris
Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00003

Arrêté portant délégation de signature M. BELAIR



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent BELAIR, capitaine pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Laurent BELAIR, capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris
Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00005

Arrêté portant délégation de signature M.
COMTAT



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick COMTAT, attaché d'administration principale, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Patrick COMTAT, attaché d'administration principale, responsable des services économiques et financiers et du suivi PPP au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris
Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00001

Arrêté portant délégation de signature M.
JUCHNIEWICZ



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan JUCHNIEWICZ, chef de service pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Monsieur Jonathan JUCHNIEWICZ, chef de service pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00004

Arrêté portant délégation de signature Mme
BESSEGE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia BESSEGE directrice des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Laetitia BESSEGE directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00012

Arrêté portant délégation de signature Mme
DAVILLE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Freda DAVILLE capitaine pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Freda DAVILLE capitaine pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00013

Arrêté portant délégation de signature Mme
GOMEZ.docx



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle GOMEZ directrice des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Isabelle GOMEZ directrice des services pénitentiaires Adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN

Centre Pénitentiaire de Paris La Santé

75-2024-02-28-00006

Arrêté portant délégation de signature Mme
LEIBNITZ.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du
Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

A Paris Le 21 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

Vu l'article R. 361-3 du code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 juin 2019 nommant Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

Monsieur Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé.

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie LEIBNITZ lieutenant pénitentiaire, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame Stéphanie LEIBNITZ lieutenant pénitentiaire au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement au Centre Pénitentiaire de Paris la Santé dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Paris

Le 21 février 2024

Le chef d'établissement,
SIGNE

Bruno CLEMENT-PETREMANN